

Article 1 : Organisation

SNC La Source, société en nom collectif au capital de 5 266 500 €
Siège social : La Source - 44210 PORNIC - SIREN : 351 541 966 RCS ST NAZAIRE
N° TVA intracommunautaire : FR 06 351 541 966
N° TEL : 02 40 82 21 21

Exploitant de l'hôtel Alliance Pornic Resort Hotel Thalasso & Spa, organise un tirage au sort gratuit, sans obligation d'achat intitulé "GAGNEZ UN SEJOUR ENTRE COPINES !"

Article 2 : Accès

Ce tirage au sort est ouvert aux participants de la Course La Parisienne 2019 sur la période du 6 au 8 septembre 2019 (réservé aux personnes physiques majeures) à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés éditrices et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints).

Article 3 : Principes du Tirage au sort

La participation au jeu se déroule de la façon suivante :

Il faut remplir le coupon de participation, un tirage au sort, parmi les personnes ayant rempli le bulletin de participation sera effectué.

Ce tirage au sort aura lieu le 10/09/2019 à l'hôtel Alliance Pornic. Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

Article 4 : Modalités d'inscription et de participation

Chaque participant devra avoir complété le formulaire d'inscription.

La participation au tirage au sort se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription proposé. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

Le participant doit impérativement renseigner les différents champs du formulaire d'inscription obligatoires proposé à peine de nullité de sa participation.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Il n'est pris en considération **qu'une seule participation par foyer** (même nom, même adresse). Aucune modification dans l'adresse ne sera possible pour l'envoi du lot. Toute tentative de participations multiples entraînera l'élimination des inscriptions concernées. En cas de doute sur la validité d'une participation, un justificatif de domicile pourra être demandé.

Article 5 : Dotation

La fourniture et l'envoi du lot sont à la charge de SNC la Source.

Description du lot offert :

Séjour entre copines : comprenant l'hébergement en chambre double Littoral, la 1/2 pension, les soins, la visite médicale et l'accès à l'Espace Forme tous les jours de 9h à 20h.
(valeur : 570€ x 2 personnes = 1140€)

Date de validité jusqu'au 30/06/2020 sous réserve des disponibilités, offre non cumulable avec toute autre promotion.

Article 6 : Publication des résultats

Le gagnant sera prévenu personnellement par email ou par téléphone au contact indiqué sur le questionnaire d'inscription au tirage au sort, de la nature de son cadeau et des modalités pour l'obtenir.

L'absence de réponse dans le mois après réception de ce message vaudra abandon des prix par les gagnants.

Article 7 : Attribution du lot

Le gagnant sera contacté par les équipes d'Alliance Pornic.

Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à sa contre-valeur en numéraire, ni à échange pour quelque motif que ce soit.

Article 8 : Informatiques et libertés

Le participant est informé et accepte que son adresse email ainsi que les renseignements donnés alimentent un fichier commercial et fassent l'objet d'une exploitation totale ou partielle par la société organisatrice, et ce, à des fins commerciales ou publicitaires.

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par Snc la Source sera mis en oeuvre pour prévenir le gagnant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant à Thalassothérapie Alliance Pornic – plage de la source – 44210 PORNIC ou par email info.resa@thalassopornic.com

Article 9 : Dépôt

Le règlement est déposé chez Maître GIGOUT, Huissier de Justice Associé, SELARL Antoine Veyrac, François Gigout, Corinne Deschamps-Cardin, 28 Boulevard Albert 1er - 44600 ST NAZAIRE. Le règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur sous la forme d'un avenant qui donnera lieu à un nouveau dépôt chez Maître GIGOUT, Huissier de Justice.

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande à Alliance Pornic participant à ce tirage au sort.

Article 10 : Responsabilités

Snc la Source ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Snc la Source se réserve toutefois la possibilité, en cas d'évènement indépendant de sa volonté, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Snc la Source décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. Snc la Source se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Snc la Source dégage toute responsabilité en cas de force majeure ou évènement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques), empêchant le bon déroulement du tirage au sort.

Article 11 : Frais de remboursement

Les frais résultant de la participation à ce tirage au sort seront remboursés :

- sur simple demande écrite uniquement
- les frais d'affranchissement de la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France à la date de la demande de remboursement.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.



**SELARL VEYRAC-GIGOUT
DESCHAMPS-CARDIN-GEAIRON**
Huissiers de Justice Associés
28, Bd Albert 1^{er}
44600 SAINT-NAZAIRE
02 40 19 06 77
254, Av. de Mindin
44250 ST-BREVIN-LES-PINS
02 40 19 06 77